

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE**

**3 OCTOBRE 2019**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Président de l'assemblée : Monsieur le maire Luc Dostaler.  
Secrétaire : Monsieur Danny Roy, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Conseillers(ères) présent(es): Monsieur Jacques Trépanier, monsieur  
Jean-Guy Mongrain, monsieur Jean-Pierre  
Binette, madame Julie Régis, monsieur  
Daniel Duchemin, monsieur Clément Pratte.

Présences de personnes : Aucune

Lors de cette assemblée, en date du 3 octobre 2019 à 19h, le président et le  
secrétaire de l'assemblée ont expliqué les modifications soumises pour  
consultation au plan d'urbanisme et au règlement relatif aux usages conditionnels.

Le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642 a pour objet  
d'autoriser un usage bien précis dans l'affectation agricole et dans l'affectation  
résidentielle. Plus spécifiquement, il a pour objet d'autoriser l'usage de sablière  
sur des lots bien ciblés dans l'affectation agricole, ainsi que sur un seul lot dans  
l'affectation résidentielle. Toutefois, le règlement de zonage ne sera pas modifié,  
laissant ici l'usage sablière non autorisé dans les deux zones concernées, soit dans  
la zone 105 à dominante agricole dynamique, et dans la zone 303 à dominante  
résidentielle qui constitue également une zone de réserve du périmètre  
d'urbanisation. Finalement, toutes les modifications au présent règlement ont  
comme objectif final que l'exploitation possible d'une sablière passe par une  
demande officielle selon les normes du règlement numéro 774 relatif aux usages  
conditionnels.

Le projet de règlement modifiant le règlement numéro 774, relatif aux usages  
conditionnels consiste à définir une nouvelle catégorie d'usage conditionnel, soit  
de sablière et à prévoir les règles d'application et les critères suivant lesquels sera  
faite l'évaluation d'une telle demande d'autorisation.

Aucune personne n'était présente, ainsi il n'y a pas eu d'objection aux projets de  
règlements.

Levée de l'assemblée publique de consultation à 19 h 05.

Proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte  
Appuyée par monsieur le conseiller Jacques Trépanier

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---